



Reçu le 23 février 2023

**ASL Association Syndicale Domaine Du Roy - IDRON**  
Préserver notre environnement

Idron, mercredi 08 février 2023

COMMUNE D'IDRON  
Monsieur Le Maire  
4, avenue des Pyrénées  
64320 IDRON

**Objet : Compte-rendu de rétrocession du merlon**

**Lettre remise en main propre contre signature**

Monsieur Le Maire,

Faisant suite à notre rendez-vous du mardi 10 janvier 2023 en votre mairie, nous avons convenu des modalités de rétrocession suivantes.

La procédure judiciaire du merlon étant définitivement éteinte, les travaux de réparation du merlon objet de ladite procédure étant achevés, plus rien ne s'oppose donc à la rétrocession dans le giron communal du merlon.

Ceci en harmonie sur le fond et sur la forme en rapport avec les engagements oraux et écrits que vous avez souscrits.

Étant précisé que :

1. Au regard du contexte économique et organisationnel compliqué, à la demande de Monsieur Le Maire, cette rétrocession ne pourra pas intervenir avant la fin du premier trimestre 2024, soit au plus tard le 31/03/2024.
2. Durant la période précédente à la rétrocession, l'ASL du domaine du Roy assurera et entretiendra avec la même exigence, le merlon et son chemin piétonnier. Les frais en resteront à la charge de l'association syndicale libre du Domaine du Roy.
3. L'ASL du Domaine du Roy s'engage à fournir l'attestation de garantie décennale de l'ouvrage réparé ainsi que le procès-verbal de réception des travaux d'achèvement.
4. L'ASL du Domaine du Roy s'engage à fournir le contrat d'entretien du merlon s'élevant à 3 360 € HT annuel pour la période courant du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, en l'assurance de nos sentiments distingués.

Pour l'ASL du Domaine du Roy,  
Ses représentants légaux,

Hélène RIBAS  
Trésorière

Federico SANCHEZ  
Directeur adjoint

Fabrice BICOCCHI  
Directeur